

CONCEVOIR UNE ACTION DE FORMATION DANS LE CADRE DE PDRC ET DU CTOP

*Inscrire une action de formation dans le cadre des dispositifs cofinancés,
c'est :*

- *respecter certains critères d'éligibilité*
- *bénéficier de moyens supplémentaires*

...pour toujours mieux répondre aux besoins des entrepreneurs du vivant.

*Ce guide a été élaboré pour vous aider à concevoir les actions de formation que
vous souhaitez proposer dans le cadre de ces deux dispositifs.*

Au sommaire de ce guide

- **Les finalités, principes et conditions des cofinancements**
- **Des ressources sur :**
 - **la publicité et la promotion des dispositifs**
 - **l'évaluation d'une formation**
 - **la conception d'une action de formation**
 - **le compte rendu de réalisation**



16 juin 2011



Préambule : Intégrer les principes communautaires

Le dispositif qui fait l'objet de ce guide, le PDRC s'appuie sur le fonds européens le **Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER)**, qui finance le PDRC.

En mobilisant des fonds européens, vous vous engagez à relayer activement les principes fondateurs de l'intervention européenne :

- **l'additionnalité** : les fonds européens ne se substituent pas aux financements publics nationaux ; ils viennent en complément afin de permettre un effet levier et une valeur ajoutée.
- **l'innovation** : en proposant justement des moyens supplémentaires, les fonds européens permettent d'imaginer et d'expérimenter des solutions prometteuses pour répondre aux enjeux de demain .
- **le développement durable** : les actions ou projets cofinancés par des fonds européens doivent intégrer les préoccupations relatives aux quatre volets du développement durable
- **la promotion et la communication de l'intervention européenne** auprès des actifs et des citoyens de l'UE.

Certaines des fiches situées dans la dernière partie de ce guide vous proposent des ressources utiles pour respecter le mieux possible vos engagements vis-à-vis de l'Union européenne.

Au-delà même des principes communautaires, le dispositif PDRC est régi par des finalités et des règles spécifiques qu'il convient de bien connaître avant d'y inscrire une action de formation. C'est bien l'objet de ce guide !



I/ Comprendre le FEADER

Avant de proposer une action de formation dans le cadre du FEADER, il convient de bien connaître le dispositif : ses finalités, ses principes, son fonctionnement.

1) Les finalités du FEADER

Deux grands axes ont été définis en Corse pour préciser la mise en œuvre régionale du Plan de Développement Rural Corse (PDRC) :

✓ SOUTENIR LA COMPETITIVITE DES ENTREPRISES

- en développant la **technicité des entreprises** notamment au niveau de
 - la qualité des produits, des process et des productions (amélioration de la filière : techniques liées à la production animale, techniques liées à la production végétale)
 - l'amélioration de la gestion de l'exploitation et la maîtrise des nouvelles technologies de l'information et de la communication
- en favorisant les actions en lien avec le **volet économique du développement durable**
 - Professionnalisation dans les démarches qualité (production et transformation) :
 - agriculture biologique,
 - signes officiels de la qualité, -AOC/AOP-,
 - label rouge
 - Recherche et production de valeur ajoutée : valeur ajoutée par
 - la transformation et la commercialisation ;
 - Diversification de l'activité dans le cadre agricole
 - Maîtrise des coûts énergétiques
- en favorisant les actions en lien avec le volet **social du développement durable**
 - Sécurité alimentaire, sécurité sanitaire, santé animale et végétale, qualité, traçabilité
 - Gestion des ressources humaines : organisation du travail et conditions de travail, sécurité des personnes

✓ AMELIORER L'APPROCHE ENVIRONNEMENTALE ET LA PROTECTION DE L'ESPACE RURAL

- en favorisant les actions en lien avec le **volet environnemental du développement durable**
 - par une amélioration de la conduite technique et protection de l'environnement gestion et qualité de la ressource en eau, biodiversité, gestion des intrants (phytosanitaires et engrais), bien être animal, économie d'énergie et énergie renouvelables.

Le FEADER, en bref

Le **Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural** complète les fonds structurels mis en place par la Commission Européenne : le Fonds Social Européen, le Fonds Européen de Développement Régional.

Second pilier de la Politique agricole commune, le FEADER soutient le développement des zones rurales. Ce programme, établi pour la période 2007-2013, est cofinancé pour moitié par l'Europe et pour moitié par l'Etat et les collectivités territoriales françaises.



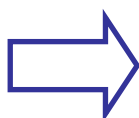
2) Vos engagements dans le FEADER

INCONTOURNABLES :

↳ **Respecter la durée minimale de 7 h et maximale de 240 h**

↳ **S'adresser aux contributeurs VIVEA engagés dans une activité de production** sauf les paysagistes et les centres équestres. Les jeunes en parcours d'installation ne sont pas éligibles.

↳ **S'inscrire dans les thématiques**



Les thématiques

- *Compétitivité des entreprises*
 - *Qualité des produits et des productions*
 - *Valorisation de la production agricole*
 - *Ressources humaines*
- *Amélioration de l'Environnement*
 - *Amélioration de la conduite technique et protection de l'environnement*
 - *Développement local,*

↳ **Respecter les conditions financières**

- Prix horaire maximum par stagiaire = **40 €** (*Cette disposition s'applique en TTC pour les organismes assujettis et net de taxes pour les organismes non assujettis*) Participation du FEADER : 50 % du prix de vente de la formation
- Toute participation des stagiaires et tout autofinancement sont exclus. (*Aucun bilan financier par action n'est à fournir : les factures acquittées servent de preuve et seront tenues à disposition des autorités de contrôle*).

3) Le fonctionnement du FEADER

FEADER : qui décide ?

L'ODARC est l'autorité de gestion du FEADER à l'échelle de la Corse. Elle pilote le dispositif régional, assure l'évaluation du programme et gère l'enveloppe régionale.

Un **appel à projets** est élaboré par l'ODARC et transmis aux organismes coordonnateurs : FAF (dont VIVEA), OPCA. Les réponses reçues sont soumises à l'avis de la Collectivité Territoriale CORSE CTC qui sélectionne les projets.

Lorsqu'il est retenu, VIVEA émet ensuite un **appel d'offres** à destination des OF sur la base d'un cahier des charges. Les comités VIVEA agréent les formations selon les règles de l'appel d'offres.

VIVEA assure auprès des OF le règlement des formations. Il adresse ensuite une demande de paiement à l'ODARC.

Dans le cadre du **FEADER**, à partir des orientations stratégiques communautaires et des enjeux de ses territoires ruraux, la Corse a défini un Programme de Développement Rural Corse (**PDRC**)

Un document régional intitulé « guide des aides », disponible sur le site de la CTC a été établi pour préciser la mise en œuvre du volet CORSE du FEADER



4) Se poser les bonnes questions pour le FEADER

La mobilisation du cofinancement FEADER doit permettre d'apporter une plus-value aux actions de formation que vous mettrez en œuvre dans le cadre du PDR. Se poser les questions suivantes est un bon moyen de voir si vous vous êtes appropriés les enjeux du FEADER et comment vous tentez d'y répondre. Cette liste de questions vous permettra également de ne pas oublier dans votre demande de financement certaines argumentations qui peuvent être décisives lors de l'instruction de vos projets.

 **Les fiches ressources ci-après vous aideront à traiter certaines questions.**

QUESTIONS	RESSOURCES	Où remplir dans la DA ?
<ul style="list-style-type: none"> Quel est le lien entre la formation et au moins une des finalités du FEADER ? 	Voir p 3	Exposé des motifs
<ul style="list-style-type: none"> En quoi la formation est-elle en lien avec une thématique éligible au FEADER ? 	Voir p 4	Exposé des motifs
<ul style="list-style-type: none"> La formation s'adresse-t-elle à un public éligible ? 	Voir p 4	Exposé des motifs
<ul style="list-style-type: none"> Formation visant la <i>mise en conformité avec les textes réglementaires</i> : quelle séquence ai-je prévue pour accompagner la modification des pratiques des agriculteurs ? 		Programme
<ul style="list-style-type: none"> Quels outils ai-je envisagés pour alimenter le compte-rendu de réalisation extranet ? 	Compte-rendu de réalisation (annexe)	<i>A saisir au solde du dossier</i>
<ul style="list-style-type: none"> Quels outils ou modalités pour communiquer sont prévus ? <i>Au moins un exemple à fournir au solde du dossier</i> 	Fiche ressource n°2	Exposé des motifs



II/ Comprendre le CTOP

1) Les finalités du CTOP

Dans le cadre d'une politique de développement de la formation des actifs, la Collectivité Territoriale de Corse (CTC) a mis en œuvre dès 1999 le principe des Contrats Territoriaux d'Objectifs et de Progrès (CTOP) pour plusieurs secteurs économiques.

Ainsi, dans le secteur agricole, la Collectivité Territoriale de Corse et les professionnels de la branche, ont conclu un Contrat Territorial qui a eu pour effet d'œuvrer dans le domaine de la formation professionnelle des salariés et chefs d'exploitations dans un esprit de complémentarité de leurs responsabilités, afin de réaliser en commun des actions de formation, et ce pour une durée de 3 ans.

Dans le cadre du Contrat Territorial d'Objectifs et de Progrès (CTOP) la Collectivité Territoriale Corse, apporte une aide financière aux actions de formation à destination des actifs agricoles.

Ces formations doivent viser à l'amélioration de leurs connaissances et aider à la professionnalisation des bénéficiaires. Cette mesure s'applique sur l'ensemble des départements Corse ; elle est gérée par la Chambre Régionale d'agriculture.

Pour l'année 2011, le CTOP est en cours de négociation, un tiers de la convention devra être attribué au financement des actions en lien avec le développement durable.

2) Vos engagements dans le CTOP

INCONTOURNABLES :

Les thématiques

↳ **Respecter la durée minimale de 7 h**

↳ **S'adresser aux bénéficiaires VIVEA et**

↳ **S'inscrire dans les thématiques**

↳ **Respecter les conditions financières**

- pas de plafond horaire ;
- participation stagiaire autorisée
- autofinancement accepté

- **pour l'ensemble des contributeurs VIVEA**

- Conduites d'engins Permis, CACES...
- Tourisme
- Diversification hors productions agricoles
- Reconversion
- Volet environnemental du développement durable

- **Pour les contributeurs VIVEA non éligibles au PDRC**

(Paysagistes, centres hippiques, jeunes en parcours d'installation)

- Toutes les formations

- **Pour les publics mixtes**

(Contributeurs VIVEA éligibles au FEADER et contributeurs VIVEA non éligibles au FEADER),

- Toutes les formations



III/ CONSIGNES PRATIQUES

IV/ Quelques éléments de réponses : les fiches ressources

	PDRC - FEADER	CTOP - CTC
Demande d'agrément		
Période de réalisation	Fin au plus tard 31/12/11	Action possible à cheval sur deux années civiles Fin au plus tard le 31/03/2012
Descriptif attendu	Remplir la demande de financement en répondant aux questions de la page 5 de ce guide	Remplir la Demande de financement
Durée minimale	7 h	7 h
Public éligible	Contributeurs VIVEA engagés dans une activité de production sauf paysagistes, centres équestres. Les jeunes en cours d'installation ne sont pas éligibles	Contributeurs VIVEA. y compris Paysagiste Filière équine Jeunes en cours d'installation
Prix maximum	40 €/H	
Achat de formation		
Achat de formation	Le prix demandé doit être cohérent avec l'action proposée Les fonds mobilisés pour le financement de l'action de formation sont uniquement ceux de VIVEA : aucune participation ne peut être demandée aux stagiaires	En fonction du devis, et de priorités départementales
Dossier de réalisation		
Pièces spécifiques à produire	Compte rendu de réalisation	- feuilles d'épargne en double exemplaire (original à Paris + une copie à Lyon) - copie de la facture à Lyon



Fiche ressource 1/4

RESPECTER LE PRINCIPE DE PROMOTION DES CO-FINANCEMENTS FEADER

Rendre l'Europe lisible et proche des citoyens... Vous pouvez y contribuer activement. Par son impact direct sur le quotidien des Français, l'intervention FEADER est un bon exemple de l'action concrète de l'Union européenne.

C'est pourquoi nous vous invitons à :

- ✓ informer oralement les stagiaires que les actions de formation bénéficient d'un co-financement européen
- ✓ expliquer brièvement ce qu'est le FEADER en ouverture de la formation
- ✓ apposer le logo de l'Union européenne (drapeau) sur tout document ou support relatif à l'action co-financée et inscrire dessous : « *Cette action de formation est co-financée par l'Union européenne. L'Europe s'engage en CORSE avec le FEADER* »
- ✓ mettre à disposition des participants des brochures sur l'Union européenne et afficher des posters.



**POUR LES COFINANCEMENTS VOUS DEVEZ CITEZ LES COFINANCEURS
EN APPOSANT LEURS LOGOS SUR VOS DOCUMENTS**
voici ce que l'on doit voir sur vos documents :

Pour le FEADER



Cette formation est cofinancée par l'UE.
L'Europe s'engage en CORSE
avec le FEADER

Pour le CTOP



EVALUER UNE FORMATION

L'évaluation fait partie intégrante de l'action de formation avec deux axes possibles :

- ✓ l'évaluation des acquis
- ✓ l'évaluation de la satisfaction des stagiaires

L'évaluation est une activité importante car elle permet de tirer des enseignements de l'action réalisée pour

- ✓ réguler son avancement
- ✓ permettre aux stagiaires de prendre conscience du chemin parcouru à l'occasion de cette formation
- ✓ les intégrer dans la conception de formations futures

1) Définitions

Évaluer

Opération qui consiste à estimer, à apprécier, à porter un jugement de valeur ou à accorder une importance à une personne, à un processus, à un événement, à une institution ou à tout objet à partir d'informations qualitatives et/ou quantitatives et de critères précis en vue d'une prise de décision. *Évaluer, c'est comprendre, éclairer l'action de façon à pouvoir décider avec justesse de la suite des événements.*

Évaluation

Démarche ou processus conduisant au jugement et à la prise de décision. Jugement qualitatif ou quantitatif sur la valeur d'une personne, d'un objet, d'un processus, d'une situation ou d'une organisation, en comparant les caractéristiques observables à des normes établies, à partir de critères explicites, en vue de fournir des données utiles à la prise de décision dans la poursuite d'un but ou d'un objectif.

(Renald LEGENDRE - Dictionnaire actuel de l'éducation, 1993 - GUÉRIN / ESKA).



2) Différents types d'évaluation

Pour quoi faire	Les moyens	Quand ?
<u>Satisfaction des stagiaires</u>		
Rendre compte aux commanditaires ; améliorer la prestation	Ex : questionnaire de fin de stage	A la fin de la formation
<u>Acquis des stagiaires</u>		
<i>Evaluation formative : pendant le déroulement de l'action : contrôle du cheminement de la démarche</i>		
Pour réajuster, améliorer le programme, l'adapter à l'atteinte des objectifs Permet de réguler les modalités pédagogiques par rapport à la progression des apprenants	Ex : bilans intermédiaires	Pendant la formation
<i>Evaluation sommative (ou certificatives) : on évalue pour contrôler le résultat (connaissances et capacités acquises en cours de formation)</i>		
Vérifier l'atteinte des objectifs et leur efficacité et définir des actions correctrices, complémentaires	Ex : bilans de fin de session	Pendant et le plus souvent à la fin de la formation
Effets de la formation		
<u>Application des acquis en situation de travail</u>		
Rendre compte au commanditaire de l'efficacité de l'action L'aider à décider des suites à donner à l'action (arrêter, reconduire, réviser ou compléter le dispositif)	Ex : études, enquêtes, évaluations à froid	Après l'action
<u>Effets de la formation sur les pratiques professionnelles et sur les projets individuels ou collectifs</u> : <i>changements produits par celle-ci</i>		
Identifier la contribution de la formation au projet ou à l'évolution des pratiques (utilité)	Ex : études, enquêtes, évaluations à froid	Après l'action



CONCEVOIR UNE FORMATION-ACTION

1) Définition

« Processus ou projet d'action dans lequel les acteurs qui y sont engagés apprennent en analysant et en résolvant en vraie grandeur les problèmes qu'ils doivent contribuer à résoudre. Un processus de formation-action suppose la mise en place et le fonctionnement d'un accompagnement pédagogique approprié. » (Le Boterf - 1990)

2) Objectif

La formation-action a pour objectif d'accroître le pouvoir d'intervention de chacun sur les situations professionnelles dans lesquelles il est engagé et de développer des compétences nouvelles transférables à d'autres situations : capacités d'analyse, de résolution de problèmes, etc.

3) Le rôle du formateur

Il se structure au travers des fonctions suivantes :

CLARIFIER	Aider les participants à identifier les objectifs et leur rôle dans le projet
CONCEPTUALISER	Aider le groupe à nommer et expliciter ce qu'il est en train de produire (outils, méthodes...) et ce que dont il prend conscience (enjeux, difficultés...)
ANALYSER	Mettre en relation les faits, les situations, leurs causes et leurs conséquences
TRANSMETTRE	Proposer un éventail de méthodes de travail et d'outils pour faire avancer le groupe Transmettre ses connaissances soit à la demande explicite de membres du groupe, soit pour clarifier un problème
REGULER	Faciliter l'émergence et l'entretien d'un climat favorable à la production du groupe. Favoriser les réajustements (objectifs, méthode, calendrier...)
CAPITALISER	Favoriser le transfert des acquis en mettant l'accent dans l'action sur les méthodes et les outils pouvant être réutilisés dans d'autres situations. Etablir des liens avec d'autres actions, d'autres démarches

ANNEXE I/I

Le compte-rendu de réalisation



Vous avez conduit une formation **dans le cadre du PDRC**

Ces financements prévoient un compte-rendu de réalisation de l'action à saisir sur l'Extranet de VIVEA au moment du solde du dossier à nous retourner obligatoirement avec le dossier de réalisation.

Pour faciliter votre analyse, **nous vous proposons une trame de questionnement** vous permettant :

1. de porter un jugement sur l'action réalisée
2. d'identifier des pistes d'amélioration

De notre côté, nous consoliderons ces comptes rendus de réalisation dans un bilan qualitatif global pour valoriser vos réalisations auprès des financeurs et des comités VIVEA.

1. Quels modalités et outils d'évaluation avez-vous utilisés ?
<input type="checkbox"/> Tour de table <input type="checkbox"/> Questionnaire de satisfaction rempli par les stagiaires <input type="checkbox"/> Une formalisation des acquis par les stagiaires durant la formation <input type="checkbox"/> Une vérification précise des acquis (par QCM ou autres) en fin de formation <input type="checkbox"/> Des entretiens de vérification des acquis avec quelques stagiaires après la formation <input type="checkbox"/> Des observations de l'utilisation des acquis de la formation par les stagiaires en situation professionnelle <input type="checkbox"/> Autre, à compléter :
2. Les objectifs de la formation ont-ils été atteints ?
<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Partiellement
Quelles informations concrètes vous permettent de le dire ?
En quoi le déroulement de la formation a-t-il contribué à l'atteinte des objectifs ? (durée, rythme, méthodes pédagogiques utilisées, intervenants,...)
3. Quel a été le processus de mobilisation /recrutement des stagiaires utilisées ?
<input type="checkbox"/> Réalisation d'un outil de communication spécifique à la formation <input type="checkbox"/> Article dans la presse <input type="checkbox"/> Utilisation de relais pour faire connaître et promouvoir la formation <input type="checkbox"/> Utilisation de réunion <input type="checkbox"/> Autres (précisez)
Ce processus a-t-il permis de mobiliser les stagiaires prévus (nombre, qualité...) ?
<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Partiellement
En quoi l'a-t-il permis ou pas ?
4. La composition du groupe, les attentes des stagiaires, vous ont-ils amenés à adapter le déroulement de la formation ?
<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Partiellement



Comment l'avez-vous adapté ?
Avec l'appui de quelles modalités particulières ?
5. Quelles est le degré de satisfaction de stagiaires ? (sur une échelle de 1 à 4, 1 étant le plus important)
<input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 <input type="checkbox"/> 4
6. Où se situent les plus values apportées par le financement supplémentaire ? <i>Choisir une ou plusieurs réponses</i>
Au niveau de <input type="checkbox"/> L'analyse des besoins <input type="checkbox"/> L'amélioration de la mobilisation/recrutement <input type="checkbox"/> Les pratiques pédagogiques <input type="checkbox"/> Dans le processus d'évaluation
Quelles sont ces plus values ?
7. Comment les stagiaires ont-ils prévu d'utiliser leurs acquis de formation dans leurs situations professionnelles ?
8. Quelles améliorations pourriez-vous apporter à cette formation en matière de
<input type="radio"/> analyse des besoins <input type="radio"/> mobilisation recrutement <input type="radio"/> déroulement pédagogique <input type="radio"/> évaluation



Pour vous accompagner sur les cofinancements ...

Votre conseiller VIVEA

Hélène AIMOZ
Florence GIRAUD

06 08 53 91 07
06 75 66 48 89

h.aimoz@vivea.fr
f.giraud@vivea.fr

Les assistantes

Catherine BANHEGYI 04.37.65.14.05
Christèle PECQUET 04.37.65.12.12



16 juin 2011

